Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/2357

20.11.2025

DÉCISION (PESC) 2025/2357 DU CONSEIL

du 20 novembre 2025

modifiant la décision (PESC) 2024/1484 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Russie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 27 mai 2024, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2024/1484 [1].

(2) L'Union continue de condamner sans réserve les violations des droits de l'homme et la répression en Russie.

(3) Compte tenu de la gravité de la situation, le Conseil estime qu'il y a lieu d'ajouter dix personnes physiques à la liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes figurant à l'annexe de la décision (PESC) 2024/1484.

(4) Il convient, dès lors, de modifier la décision (PESC) 2024/1484 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe de la décision (PESC) 2024/1484 est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 20 novembre 2025.

Par le Conseil

La présidente

K. KALLAS

[1] Décision (PESC) 2024/1484 du Conseil du 27 mai 2024 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Russie (JO L, 2024/1484, 27.5.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2024/1484/oj).

ANNEXE

Les mentions suivantes sont ajoutées à l'annexe de la décision (PESC) 2024/1484 sous la rubrique «A. Personnes physiques»:

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
«53.	Andrey Viktorovich POLYAKOV (Андрей Викторович ПОЛЯКОВ)	Fonction: chef de la direction principale du service pénitentiaire fédéral de la Fédération de Russie pour l'oblast de Rostov, général de division de service interne Date de naissance: 17.6.1970 Nationalité: russe Sexe: masculin Numéro de passeport: série 1815 nº 112026 INN (numéro d'identification fiscale russe): 343517128461	Andrey Viktorovich Polyakov est le chef de la direction principale du service pénitentiaire fédéral de la Fédération de Russie pour l'oblast de Rostov, y compris le centre de détention provisoire nº 2 de Taganrog (SIZO-2), le centre de détention provisoire nº 1 à Rostov-on-Don (SIZO-1), et la colonie pénitentiaire nº 12 à Kamensk-Shakhtinsky. Dans sa fonction, il est chargé d'assurer la protection des droits des détenus et leur sécurité ainsi que le maintien de l'ordre dans les centres de détention subordonnés qu'il supervise. Dans les installations placées sous l'autorité de Polyakov, les détenus ukrainiens, tant civils que militaires, ainsi que d'autres détenus ont régulièrement été roués de coups par des gardes, ont souffert de graves carences alimentaires et ont eu peu ou pas accès à des soins médicaux ou à une assistance juridique. Au cours des interrogatoires, ils ont subi des violences à la fois psychologiques et physiques, y compris en recevant des passages à tabac brutaux, des chocs électriques et des menaces, dans le but de les forcer à avouer de prétendus crimes de guerre ou crimes liés au terrorisme, ou de prétendues autres infractions. Parmi les cas documentés de torture et de mauvais traitements figure celui de la journaliste d'investigation ukrainienne Victoria Volodymyrivna Roshchyna, décédée en septembre 2024 à la suite de mauvais traitements dans le centre de détention provisoire nº 2 de la direction principale du service pénitentiaire fédéral pour l'oblast de Rostov à Taganrog. Andrey Polyakov est donc responsable de graves violations des droits de l'homme, à savoir des actes de torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, de la répression à l'égard de la société civile et d'activités portant gravement atteinte à l'état de droit en Russie.	20.11.2025

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
54.	Andrey Vadimovich MIKHAILICHENKO (Андрей Вадимович МИХАЙЛИЧЕНКО)	Fonction: directeur adjoint de la sécurité et du travail opérationnel du centre de détention provisoire nº 2 de la direction principale du service pénitentiaire fédéral pour l'oblast de Rostov, Fédération de Russie Date de naissance: 31.3.1992 Nationalité: russe Sexe: masculin Numéro de passeport: série 6012 nº 175625 INN (numéro d'identification fiscale russe): 615490520223	Andrey Mikhailichenko occupe le poste de directeur adjoint chargé de la sécurité et du travail opérationnel au centre de détention provisoire nº 2 de la direction principale du service pénitentiaire fédéral pour l'oblast de Rostov (SIZO-2) à Taganrog, en Russie. En tant que membre de la direction du SIZO-2, Mikhailichenko est responsable de tortures généralisées et systématiques et d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants infligés à des détenus ukrainiens, tant civils que militaires, ainsi qu'à d'autres personnes détenues dans ledit établissement. Les détenus du SIZO-2 sont régulièrement roués de coups par des gardes, souffrent de graves carences alimentaires et ont peu ou pas accès à des soins médicaux ou à une assistance juridique. Au cours des interrogatoires, les détenus subissent des violences à la fois psychologiques et physiques, y compris des passages à tabac brutaux, des chocs électriques et des menaces, qui ont pour but de les forcer à avouer de prétendus crimes de guerre ou crimes liés au terrorisme, ou de prétendues autres infractions, toutes destinées à écraser la résistance à l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Ce traitement représente une grave violation des droits de l'homme ou atteintes à ces droits, et constitue une violation du principe de l'état de droit. Au moins 15 détenus sont morts à la suite de mauvais traitements dans cet établissement, y compris la journaliste d'investigation ukrainienne Viktoria Volodymyrivna Roshchyna. En tant que directeur adjoint chargé de la sécurité et du travail opérationnel au SIZO-2, Andrey Mikhailichenko porte une responsabilité dans le fonctionnement de l'établissement. Il est donc responsable de graves violations des droits de l'homme, de la répression de la société civile et d'activités portant gravement atteinte à l'état de droit en Russie.	20.11.2025

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
55.	Andrey Sergeevich SAPITSKIY (Андрей Сергеевич САПИЦКИЙ)	Fonction: directeur adjoint chargé du personnel et du travail éducatif du centre de détention provisoire nº 2 de la direction principale du service pénitentiaire fédéral pour l'oblast de Rostov, Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	Andrey Sapitskiy occupe le poste de directeur adjoint chargé du personnel et du travail éducatif du centre de détention provisoire nº 2 de la direction principale du service pénitentiaire fédéral pour l'oblast de Rostov (SIZO-2) à Taganrog, en Russie. En tant que membre de la direction du SIZO-2, Sapitskiy est responsable de tortures généralisées et systématiques et d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants infligés à des détenus ukrainiens, à la fois civils et militaires, ainsi qu'à d'autres personnes détenues dans ledit établissement. Les détenus du SIZO-2 sont régulièrement roués de coups par des gardes, souffrent de graves carences alimentaires et ont peu ou pas accès à des soins médicaux ou à une assistance juridique. Au cours des interrogatoires, les détenus subissent des violences à la fois psychologiques et physiques, y compris des passages à tabac brutaux, des chocs électriques et des menaces, dans le but de les forcer à avouer de prétendus crimes de guerre ou crimes liés au terrorisme, ou de prétendues autres infractions, toutes destinées à écraser la résistance à l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Ce traitement constitue une grave violation des droits de l'homme ou une atteinte à ces droits, et constitue une violation du principe de l'état de droit. Au moins 15 détenus sont morts à la suite de mauvais traitements dans cet établissement, y compris la journaliste d'investigation ukrainienne Viktoria Volodymyrivna Roshchyna. En tant que directeur adjoint chargé du personnel et du travail éducatif du SIZO-2, Andrey Sapitskiy porte une responsabilité dans le fonctionnement de l'établissement. Il est donc responsable de graves violations des droits de l'homme, de la répression de la société civile et d'activités portant gravement atteinte à l'état de droit en Russie.	20.11.2025

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
56.	Aleksandr Aleksandrovich SHTODA (Александр Александрович ШТОДА)	Fonction: directeur du centre de détention provisoire nº 2 de la direction principale du service pénitentiaire fédéral pour l'oblast de Rostov, Fédération de Russie Date de naissance: 19.11.1980 Nationalité: russe Numéro de passeport: série 6001 nº 419633 INN (numéro d'identification fiscale russe): 611903638423	Aleksander Shtoda occupe le poste de directeur du centre de détention provisoire nº 2 de la direction principale du service pénitentiaire fédéral pour l'oblast de Rostov (SIZO-2) à Taganrog, en Russie. Shtoda est responsable de tortures généralisées et systématiques et d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants infligés à des détenus ukrainiens, à la fois civils et militaires, ainsi qu'à d'autres personnes détenues dans l'établissement sous sa direction. Les détenus du SIZO-2 sont régulièrement roués de coups par des gardes, souffrent de graves carences alimentaires et ont peu ou pas accès à des soins médicaux ou à une assistance juridique. Au cours des interrogatoires, les détenus subissent des violences à la fois psychologiques et physiques, y compris des passages à tabac brutaux, des chocs électriques et des menaces, dans le but de les forcer à avouer de prétendus crimes de guerre ou crimes liés au terrorisme, ou de prétendues autres infractions, toutes destinées à écraser la résistance à l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Ce traitement représente une grave violation des droits de l'homme ou une atteinte à ces droits, et constitue une violation du principe de l'état de droit. Au moins 15 détenus sont morts à la suite de mauvais traitements dans cet établissement, y compris la journaliste d'investigation ukrainienne Viktoria Volodymyrivna Roshchyna. En tant que directeur du SIZO-2, Aleksander Shtoda détient l'autorité sur le fonctionnement de l'établissement. Il est donc responsable de graves violations des droits de l'homme, de la répression de la société civile et d'activités portant gravement atteinte à l'état de droit en Russie.	20.11.2025

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
57.	Timur Savelevich VAKHRAMEEV (Тимур Савельевич ВАХРАМЕЕВ)	Fonction: juge au tribunal de district de Basmanniy, Moscou; ancien magistrat (juge de paix) dans le district Tagansky de Moscou Date de naissance: 13.5.1990 Nationalité: russe Sexe: masculin	Timur Vakhrameev, juge au tribunal de district de Basmanniy en Russie, a été impliqué dans un certain nombre d'affaires de poursuites motivées par des considérations politiques, infligeant des peines disproportionnées à plusieurs personnes et prolongeant la détention d'autres personnes. Le juge Vakhrameev a participé aux poursuites injustes et motivées par des considérations politiques engagées à l'encontre des journalistes Kirill Martynov et Dmitry Kolezev, ainsi que de la militante Lyusya Shtein, en condamnant chacun d'entre eux à plusieurs années d'emprisonnement en vue de réduire au silence le journalisme indépendant et la société civile en Russie. Il a également prolongé la détention provisoire des avocats Vadim Kobzev et Alexei Liptser, ainsi que des journalistes Konstantin Gabov et Serguei Karelin, dans des affaires à motivation politique liées à la répression de personnes associées à la Fondation anticorruption ou à Alexei Navalny lui-même. En outre, il a prolongé la détention provisoire de Grigory Melkonyants, coprésident du mouvement Golos, la principale initiative indépendante d'observation électorale en Russie, dans une tentative apparente d'exercer une pression supplémentaire sur l'observation publique des élections dans le pays. Dans toutes les affaires susmentionnées, des articles controversés du code pénal russe sur les organisations indésirables, le discrédit de l'armée russe ou l'extrémisme ont été appliqués. En outre, plus tôt en 2023, alors qu'il exerçait comme juge de paix dans le district Tagansky de Moscou, Timur Vakhrameev a également joué un rôle actif dans la pénalisation d'entreprises internationales telles que Wikimedia et Google pour ne pas avoir supprimé des informations factuelles sur la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Timur Vakhrameev est donc responsable de graves violations des droits de l'homme, de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique et d'activités portant gravement atteinte à la démocratie et à l'état de droit en Russie.	20.11.2025

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
58.	Artemy Alexeevich TELMINOV (Артемий Алексеевич ТЕЛЬМИНОВ)	Fonction: enquêteur du comité d'enquête de la Fédération de Russie Date de naissance: 30.12.1994 Nationalité: russe Sexe: masculin	Artemy Telminov occupe le poste d'enquêteur du comité d'enquête de la Fédération de Russie et a participé à un certain nombre de poursuites motivées par des considérations politiques engagées à l'encontre de personnes associées à Alexei Navalny, y compris les journalistes Antonina Favorskaya, Olga Komleva, Konstantin Gabov et Sergueï Karelin, ainsi que les avocats Vadim Kobzev, Alexei Liptser et Igor Sergunin. En plaidant en faveur de l'imposition ou de la prolongation de leur détention, il a activement contribué aux efforts déployés par le régime russe pour réprimer la dissidence dans le pays. Toutes les personnes susmentionnées ont fait l'objet d'une enquête et ont ensuite été accusées de participer à une communauté ou à une organisation extrémiste, ou d'être impliquées dans ses activités. En réalité, ces accusations reposaient exclusivement sur les actes licites de ces personnes alors qu'elles étaient associées à Alexei Navalny et à sa Fondation anticorruption. Le recours abusif à la législation relative au terrorisme et à l'extrémisme pour réprimer l'opposition politique et les efforts pacifiques de la société civile liés à Navalny est devenu pratique courante en Russie. Toutes les affaires susmentionnées présentent un schéma constant de poursuites motivées par des considérations politiques, avec notamment des prolongations de détention provisoire et, dans certains cas, la clôture de procédures juridictionnelles. Le rôle actif joué par Artemy Telminov dans l'organisation de poursuites injustes à l'encontre d'Antonina Favorskaya, d'Olga Komleva, de Konstantin Gabov, de Sergueï Kareline, de Vadim Kobzev, d'Alexei Liptser et d'Igor Sergounine constitue une violation grave des droits de l'homme. Il est donc directement responsable de graves atteintes aux droits de l'homme, ainsi que de la répression exercée contre la société civile et l'opposition démocratique en Russie.	20.11.2025

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
59.	Boris Ashirbaevich KOZHEVNIKOV (Борис Аширбаевич КОЖЕВНИКОВ)	Fonction: vice-président de la Cour d'appel militaire de Russie Date de naissance: 31.8.1964 Nationalité: russe Sexe: masculin	Boris Kozhevnikov est vice-président de la Cour d'appel militaire de Russie. En tant que vice-président de la Cour d'appel militaire de Russie, Boris Kozhevnikov a rejeté l'appel formé par Alexei Gorinov, ancien député municipal du district de Krasnoselsky (Moscou), contre une condamnation motivée par des considérations politiques. À l'issue d'un procès entaché de vices de procédure, Alexei Gorinov a été condamné à trois ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire de régime strict en vertu de l'article 205.2 du code pénal russe pour "apologie du terrorisme". La condamnation d'Alexei Gorinov était fondée sur des propos qu'il avait tenus lors d'une conversation avec ses codétenus, au cours de laquelle il aurait affirmé que la Crimée était un territoire ukrainien et que le régiment Azov faisait partie de l'armée ukrainienne. En outre, Kozhevnikov a confirmé les peines d'emprisonnement infligées à Andreï Boyarshinov, Ibragim Orudzhev, Alexei Nuriev et Roman Nasryev pour des motifs politiques dans des affaires prétendument liées au terrorisme. Par conséquent, Boris Kozhevnikov est responsable de graves violations des droits de l'homme, y compris la violation de la liberté d'opinion et d'expression, de la répression exercée contre la société civile et l'opposition démocratique, ainsi que d'activités portant gravement atteinte à l'état de droit en Russie.	20.11.2025

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
60.	Maxim Alexandrovich PANIN (Максим Александрович ПАНИН)	Fonction: juge de la Cour d'appel militaire de Russie (formation de jugement pour les affaires pénales) Date de naissance: 22.2.1982 Nationalité: russe Sexe: masculin	Maksim Panin est juge à la Cour d'appel militaire de Russie. En tant que membre de la Cour d'appel militaire de Russie, Maksim Panin a rejeté l'appel formé par Alexei Gorinov, ancien député municipal du district de Krasnoselsky (Moscou), contre une condamnation motivée par des considérations politiques. À l'issue d'un procès entaché de vices de procédure, Alexei Gorinov a été condamné à trois ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire de régime strict en vertu de l'article 205.2 du code pénal russe pour "apologie du terrorisme". La condamnation d'Alexei Gorinov était fondée sur des propos qu'il avait tenus lors d'une conversation avec ses codétenus, au cours de laquelle il aurait affirmé que la Crimée était un territoire ukrainien et que le régiment Azov faisait partie de l'armée ukrainienne. En outre, Panin a participé à des poursuites motivées par des considérations politiques à l'encontre d'autres personnes. En tant que membre de la formation d'appel, il a confirmé la condamnation d'Elena Kotenochkina, accusée d'avoir "justifié le terrorisme" au moyen d'un message sur les médias sociaux, et l'a condamnée par contumace à six ans et onze mois de détention dans une colonie pénitentiaire. Panin a également confirmé la prolongation de la période de détention dans les affaires concernant Polina Yevtushenko, poursuivie pour diffusion de "fausses informations" sur l'armée russe et "réhabilitation du nazisme", ainsi qu'Enver Krosh, Rinat Aliev et Vilen Temeryanov, des Tatars de Crimée poursuivis pour leur prétendue participation à un groupe islamique interdit en Russie. Par conséquent, Maksim Panin est responsable de graves violations des droits de l'homme, y compris la violation de la liberté d'opinion et d'expression, de la répression exercée contre la société civile et l'opposition démocratique, ainsi que d'activités portant gravement atteinte à l'état de droit en Russie.	20.11.2025

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
61.	Marina Viktorovna USHAKOVA (Марина Викторовна УШАКОВА)	Fonction: juge de la Cour d'appel militaire de Russie (formation de jugement pour les affaires pénales) Date de naissance: 2.5.1979 Nationalité: russe Sexe: féminin	Marina Ushakova est juge à la Cour d'appel militaire de Russie. En tant que membre de la formation d'appel de la Cour d'appel militaire de Russie, Marina Ushakova a rejeté l'appel formé par Alexei Gorinov, ancien député municipal du district de Krasnoselsky (Moscou), contre une condamnation motivée par des considérations politiques. À l'issue d'un procès entaché de vices de procédure, Alexei Gorinov a été condamné à trois ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire de régime strict en vertu de l'article 205.2 du code pénal russe pour "apologie du terrorisme". La condamnation d'Alexei Gorinov était fondée sur des propos qu'il avait tenus lors d'une conversation avec ses codétenus, au cours de laquelle il aurait affirmé que la Crimée était un territoire ukrainien et que le régiment Azov faisait partie de l'armée ukrainienne. En outre, Ushakova a confirmé les condamnations de Nikita Tushkanov, Daniil Bondarenko et Stanislav Shevchenko sur la base d'accusations motivées par des considérations politiques d'"apologie du terrorisme" dans leurs déclarations sur les médias sociaux ou lors de conversations privées concernant, en particulier, l'explosion du pont de Crimée. Par conséquent, Marina Ushakova est responsable de graves violations des droits de l'homme, y compris la violation de la liberté d'opinion et d'expression, de la répression exercée contre la société civile et l'opposition démocratique, ainsi que d'activités portant gravement atteinte à l'état de droit en Russie.	20.11.2025

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
62.	Svetlana Sergeevna RYGALOVA (Светлана Сергеевна РЫГАЛОВА)	Fonction: procureur au sein du département de justice pénale du bureau du procureur général de la région de Vladimir, conseiller judiciaire adjoint Nationalité: russe Sexe: féminin	Svetlana Rygalova, en tant que procureur du bureau du procureur de la région de Vladimir, a participé aux poursuites motivées par des considérations politiques engagées contre Alexei Gorinov, ancien député municipal dans le district de Krasnoselsky à Moscou, pour avoir exprimé son opinion sur la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Le procureur Rygalova a approuvé l'acte d'accusation dans une affaire pénale et mené les poursuites à l'encontre d'Alexei Gorinov en vertu de l'article 205.2 du code pénal russe pour "apologie du terrorisme", en proposant de le condamner à trois ans et demi d'emprisonnement. Ces poursuites étaient fondées sur des propos tenus par Gorinov lors d'une conversation avec ses codétenus, au cours de laquelle il aurait affirmé que la Crimée était un territoire ukrainien et que le régiment Azov faisait partie de l'armée ukrainienne. Sur la base de l'acte d'accusation de Rygalova, Gorinov a été condamné à trois ans d'emprisonnement. Par conséquent, Svetlana Rygalova est responsable de graves violations des droits de l'homme, y compris la violation de la liberté d'opinion et d'expression, de la répression exercée contre la société civile et l'opposition démocratique, ainsi que d'activités portant gravement atteinte à l'état de droit en Russie.	20.11.2025»